

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE L'AQCIE-CIFQ**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'AQCIE ET DU CIFQ

HQD - DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE
TARIFAIRE 2018-2019

1. **Références :**
- (i) Rapports annuels du Transporteur
 - (ii) R-3981-2016, B-0030, page 8
 - (iii) R-4012-2017, B-0034, page 8
 - (iv) Dossiers tarifaires du Distributeur, Document Répartition du coût de service de l'année témoin, Tableau 53

Préambule :

La référence (i) présente le taux de pertes réel du Transporteur pour l'année spécifiée.

La référence (ii) présente une prévision du taux de pertes du Transporteur pour l'année 2017.

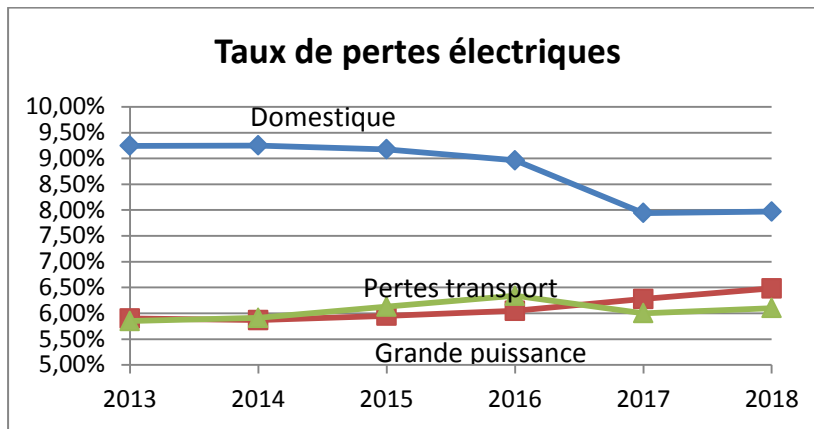
La référence (iii) présente une prévision du taux de pertes du Transporteur pour l'année 2018.

La référence (iv) présente une prévision du taux de pertes de chaque catégorie de clients.

Le tableau ci-dessous présente le taux de pertes sur la période 2013-2018 pour les clients Domestiques, les clients Grande puissance (Tarif L), ainsi que le taux de pertes du Transporteur. Il présente également l'écart entre le taux de pertes des clients Domestiques et celui des clients Grande puissance.

	Tableau 53 du document Répartition des coûts		Rapports annuels HQT		Écart : Domestique vs GP
	Prévision		Réel		
	Domestique	GP	HQT		
2013	9,24%	5,90%	5,85%		3,34%
2014	9,25%	5,87%	5,91%		3,38%
2015	9,18%	5,95%	6,13%		3,23%
2016	8,96%	6,05%	6,34%		2,91%
2017	7,94%	6,28%	6,00%		1,66%
2018	7,97%	6,48%	6,10%		1,49%

La figure ci-dessous montre l'évolution du taux de pertes sur la période 2013-2018 pour les clients Domestiques, les clients Grande puissance (Tarif L), ainsi que l'évolution du taux de pertes du Transporteur.



On peut constater que le taux de pertes des clients Grande puissance est en croissance depuis 2013. Il correspond approximativement au taux de pertes du Transporteur pour les années 2013 et 2014, est inférieur à celui du Transporteur pour les années 2015 et 2016 et est nettement supérieur à celui du Transporteur pour les années 2017 et 2018.

Concernant le taux de pertes des clients Domestiques, on peut constater une tendance à la baisse qui s'accroît à partir de l'année 2016.

Par ailleurs, l'écart entre le taux de pertes des clients Domestiques et celui des clients Grande puissance est de 3,34% en 2013 et diminue à 1,49% en 2018.

Demandes :

1.1 Veuillez expliquer et justifier l'évolution du taux de pertes des clients Grande puissance en comparaison de l'évolution du taux de pertes du Transporteur à partir de l'année 2016.

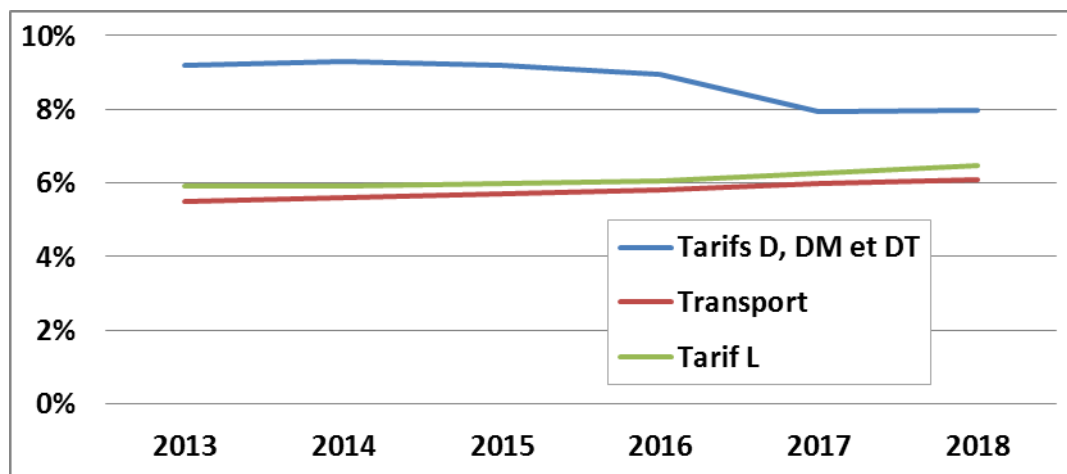
Réponse :

1 D'emblée, le Distributeur rappelle que les pertes des clients au tarif L (libellés
2 clients Grande puissance dans la question et le préambule), tout comme pour
3 les autres catégories de consommateurs, ne sont pas mesurées. Ces pertes
4 par catégories de consommateurs, présentées au tableau 53 de la référence
5 (iv), sont estimées pour les fins de la répartition du coût de service. Cette
6 estimation repose sur les pertes globales, les pertes de transport et les ventes
7 par niveaux de tension de ces clients.

8 Le Distributeur rappelle également que le tableau 53 de la référence (iv)
9 présente des taux de pertes prévisionnels estimés. Au contraire, les taux de
10 pertes tirés des rapports annuels du Transporteur (référence i) sont des taux
11 réels. De plus, les données relatives aux pertes de transport présentées au
12 préambule combinent des données réelles (2013 à 2016) et prévisionnelles
13 (2017 et 2018).

1 La figure R-1.1 présentent les taux de pertes prévisionnels de transport, ceux
2 de la catégorie domestique (tarifs D, DM et DT) et ceux du tarif L. Ces taux
3 sont tirés des dossiers tarifaires du Distributeur et du Transporteur.

FIGURE R-1.1 :
TAUX DE PERTES PRÉVISIONNELS



4 À la lumière de la figure R-1.1, il appert que le taux de pertes des clients au
5 tarif L est cohérent avec celui de transport, lorsqu'analysés sur des bases
6 comparables, contrairement à ce que pouvait laisser croire le préambule.

7 L'évolution des taux de pertes prévus par catégories de consommateur entre
8 2013 et 2018 découle essentiellement de la baisse du taux de pertes global
9 prévu, de la hausse du taux de pertes de transport prévu et, par résultante, de
10 la baisse des pertes de distribution. Comme l'énergie des ventes aux clients
11 domestiques transite et engendre des pertes sur les réseaux basse, moyenne
12 et haute tensions, les pertes qui leur sont attribuées suivent essentiellement
13 l'évolution du taux de pertes global. Au contraire, l'énergie des ventes aux
14 clients au tarif L transite et engendre des pertes principalement sur le réseau
15 haute tension. En conséquence, cette clientèle se voit assigner des pertes qui
16 suivent l'évolution des pertes de transport.

1.2 Veuillez expliquer et justifier la diminution du taux de pertes des clients Domestiques.

Réponse :

17 Voir la réponse à la question 1.1.

1.3 Veuillez expliquer et justifier que le taux de pertes des clients Domestiques diminue
alors que celui des clients Grande puissance augmente.

Réponse :

1 **Voir la réponse à la question 1.1.**

1.4 Veuillez justifier la diminution de l'écart entre le taux de pertes des clients Domestiques et celui des clients Grande puissance.

Réponse :

2 **Voir la réponse à la question 1.1.**

2. **Références :** (i) B-0005, page 7
(ii) Rapport annuel 2016 du Distributeur, HQD-6, document 19,
page 6

Préambule :

Le tableau de la référence (i) indique un taux de relève de compteurs de 96% en 2016 et de 97% jusqu'en juin 2017.

La référence (ii) indique qu'il y a 3 825 000 compteurs installés au 31 décembre 2016 dans le cadre du projet LAD.

Demandes :

2.1 Veuillez indiquer le nombre et le pourcentage de compteurs qui permettent une lecture à distance ainsi que le nombre et le pourcentage de compteurs qui ne permettent pas la lecture à distance.

Réponse :

3 **Pour les 3 825 000 compteurs installés au 31 décembre 2016 dans le cadre du**
4 **projet LAD, 3 751 000 compteurs (98 %) permettent une lecture à distance,**
5 **alors qu'environ 74 000 compteurs non communicants (2 %) étaient installés**
6 **chez les clients adhérant à l'option.**

2.2 Veuillez préciser si le taux de relève de compteurs de 97% concerne l'ensemble des compteurs ou uniquement les compteurs qui ne permettent pas la lecture à distance.

Réponse :

7 **Le taux de relève de compteurs de 97 % concerne l'ensemble des compteurs.**

- 3. Références :** (i) B-0005, page 8
(ii) B-0012, page 6

Préambule :

À la référence (i), le Distributeur présente les éléments qui expliquent la hausse tarifaire demandée de 1,1%.

Il mentionne notamment que les effets des températures plus douces des deux derniers hivers contribuent à une diminution du coût de service de 1,3%.

Au tableau de la référence (ii), il est indiqué que selon les modalités en vigueur de disposition du compte de nivellement pour aléas climatiques, la diminution du coût de service serait de 1,7%.

Selon notre compréhension, le maintien des dispositions en vigueur pour le compte de nivellement permettrait de réduire la hausse tarifaire à 0,7%.

Demande :

- 3.1** Veuillez confirmer notre compréhension. Si vous ne confirmez pas, veuillez indiquer quelle serait la hausse tarifaire et expliquer votre réponse.

Réponse :

1 **Le Distributeur la confirme.**

- 4. Références :** (i) B-0037, page 7
(ii) B-0030, page 6

Préambule :

Le tableau de la référence (i) indique les valeurs suivantes pour les investissements à impact main-d'œuvre :

- 2016 : 467,7 M\$
- 2019 : 482,9 M\$

soit une augmentation de 3,25%.

Il est également mentionné : *Les investissements à impact main-d'œuvre sont essentiellement réalisés par la main-d'œuvre interne, soit l'effectif métiers-lignes, de même que les ingénieurs et techniciens responsables de l'ingénierie des projets.*

Le tableau de la référence (ii) montre la capacité de réalisation métiers-lignes. Pour les heures reliées aux investissements, il indique 1 320 591 pour l'année 2016 et 1 300 291 pour l'année 2018, soit une diminution de 1,5%.

Il apparaît donc que, pour l'année 2018 en comparaison avec l'année 2016, il y a moins d'heures reliées aux investissements, mais qu'il y a plus d'investissements à impact main-d'œuvre.

Demande :

4.1 Veuillez commenter quant à la capacité de réaliser les investissements à autoriser pour l'année 2018.

Réponse :

1 **Comme présenté au tableau R-3.1-C de la réponse à la question 3.1 de la**
2 **demande de renseignements n° 2 de la Régie à la pièce HQD-15, document 1.2**
3 **(B-0065), en excluant les modifications demandées à l'ASC 715, l'écart entre**
4 **les investissements à impact main-d'œuvre réels de 2016 (467,7 M\$) et ceux**
5 **de l'année témoin (459,4 M\$) est de 8,3 M\$, en baisse de 1,8 %.**

6 **Le Distributeur rappelle que, si les prestations de travail représentent plus de**
7 **la moitié de l'ensemble des investissements à impact main-d'œuvre¹, aux**
8 **coûts de la main-d'œuvre s'ajoutent ceux liés aux travaux civils de même**
9 **qu'au matériel, dont les câbles, les conducteurs, les transformateurs et les**
10 **poteaux.**

11 **Ainsi, le Distributeur considère avoir la capacité de réaliser les**
12 **investissements à impact main-d'œuvre prévus pour 2018.**

5. Référence : B- 0037, page 9

Préambule :

La référence mentionne :

Les investissements de l'année de base totalisent 576,0 M\$, en hausse de 19,2 M\$ par rapport à ceux autorisés. Le niveau d'investissement en Mesurage et relève (rubrique Maintenance des actifs), expliqué à la section 3.1, ainsi que la variation constatée dans les

¹ Voir la pièce HQD-9, document 5 (B-0037), page 7.

investissements à impact main-d'oeuvre expliquent principalement cette hausse. Les modifications apportées à l'ASC 715 ont eu pour effet de rehausser le niveau des investissements à impact main-d'oeuvre. Cette hausse a toutefois été atténuée par la réallocation d'une portion de la force de travail initialement prévue pour les projets inférieurs à 10 M\$ vers les projets supérieurs à 10 M\$ en fonction de priorités du Distributeur et de la force de travail disponible totale.

Demandes :

5.1 Veuillez préciser le montant du rehaussement du niveau des investissements à impact main-d'œuvre causé par les modifications apportées à l'ASC 715.

Réponse :

1 **Voir la réponse à la question 3.1 de la demande de renseignements n° 2 de la**
2 **Régie à la pièce HQD-15, document 1.2 (B-0065).**

5.2 Veuillez préciser le montant de *la réallocation d'une portion de la force de travail initialement prévue pour les projets inférieurs à 10 M\$ vers les projets supérieurs à 10 M\$.*

Réponse :

3 **Le tableau R-3.1-C de la réponse à la question 3.1 de la demande de**
4 **renseignements n° 2 de la Régie à la pièce HQD-15, document 1.2 (B-0065)**
5 **présente, entre autres, les investissements à impact main-d'œuvre sans**
6 **l'ASC 715. Les écarts entre les données de l'année de base et celles**
7 **reconnues pour 2017 sont les suivants :**

- 8 • **une hausse de 16,4 M\$ des investissements supérieurs à 10 M\$;**
- 9 • **une baisse de 25,8 M\$ des investissements inférieurs à 10 M\$.**

10 **En cours d'année, le Distributeur réévalue régulièrement la planification de**
11 **l'ensemble des travaux à réaliser sur son réseau en fonction des nouvelles**
12 **réalités, de ses priorités, de l'évolution des besoins du réseau et de ceux des**
13 **clients. Ainsi, la réallocation d'une portion de la force de travail à l'origine**
14 **prévue pour les projets inférieurs à 10 M\$ permettra au Distributeur de réaliser**
15 **les projets supérieurs à 10 M\$ de 77,9 M\$ prévus à l'année de base 2017.**

6. Référence : B- 0037, page 12

Préambule :

La référence présente les tableaux suivants :

TABLEAU 7 :
NOMBRE DE COMPTEURS DIFFICILES D'ACCÈS (MILLIERS)

	Année historique 2016	D-2017-022	Année de base 2017	Année témoin 2018	2019	Total
Résidentiel	2	42	31	44	20	97
CII	-	4	19	3	-	22
Total	2	46	50	47	20	119

TABLEAU 8 :
COÛTS TOTAUX PRÉVUS DES COMPTEURS INSTALLÉS DANS LES LIEUX DIFFICILES D'ACCÈS (M\$)

	Année historique 2016	D-2017-022	Année de base 2017	Année témoin 2018	2019	Total
Compteurs - achat et installation	0,4	12,1	23,3	15,9	5,2	44,8

À la colonne D-2017-022 on peut constater qu'il y a 42 000 compteurs résidentiels et 4 000 compteurs CII pour un coût total de 12,1 M\$, soit un coût unitaire de 263 \$.

À la colonne Année témoin 2018 on peut constater qu'il y a 44 000 compteurs résidentiels et 3 000 compteurs CII pour un coût total de 15,9M\$, soit un coût unitaire de 338 \$.

Demandes :

6.1 Veuillez présenter séparément le coût pour les compteurs résidentiels et les CII.

Réponse :

1 Dans le cadre du projet LAD, aucune ventilation des coûts par types de
2 compteurs ou encore entre le coût d'achat et d'installation des compteurs n'a
3 été fournie étant donné le caractère confidentiel du prix d'achat et
4 d'installation des compteurs. Dans sa décision D-2011-154 (paragraphe 24 et
5 25), la Régie considérait que les intervenants n'avaient pas besoin d'avoir
6 accès à ce niveau de détail pour porter un jugement sur la justification des
7 coûts du projet LAD ou leur caractère raisonnable. Par la suite, le Distributeur
8 a toujours effectué le suivi trimestriel du projet LAD avec une seule rubrique,
9 soit Compteurs – achat et installation.

10 Il en est de même pour le suivi des compteurs difficiles d'accès étant donné
11 que le prix d'achat des compteurs est toujours une information considérée
12 confidentielle.

13 Ainsi, le Distributeur ne peut fournir le niveau de détail demandé.

6.2 Pour chacun des types de compteurs (résidentiel et CII), veuillez fournir le prix d'achat et le coût d'installation.

Réponse :

1 **Voir la réponse à la question 6.1.**

6.3 Veuillez expliquer la différence entre le coût unitaire de D-2017-022 (263 \$) et le coût unitaire de l'Année témoin 2018 (338 \$).

Réponse :

2 **L'augmentation du coût unitaire entre le montant reconnu de la décision**
 3 **D-2017-022 et celui de l'année témoin 2018 s'explique principalement, d'une**
 4 **part, par l'augmentation des coûts relatifs au processus de préparation de**
 5 **l'accessibilité des compteurs (par exemple, la prise de rendez-vous et le suivi**
 6 **des travaux que le client doit effectuer préalablement à l'installation) afin**
 7 **d'éviter des déplacements inutiles des installateurs et, d'autre part, par**
 8 **l'inflation des coûts d'une année à l'autre.**

7. Référence : B-0037, page 13

Préambule :

La référence présente le tableau suivant concernant les projets en amélioration de la qualité:

TABLEAU 9 :
PROJETS INFÉRIEURS À 10 M\$ EN AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ (M\$)

COMPOSANTES	Année historique 2016	Autorisé 2017 (D-2017-022)	Année de base 2017	Année témoin 2018
Investissements à impact main-d'œuvre	-	-	-	-
Autres investissements	12,9	15,4	23,2	29,1
<i>Logiciels d'application bureautique et développement Web</i>	4,6	8,5	4,9	15,2
<i>Logiciels d'application opérationnelle</i>	1,3	0,5	9,9	10,3
<i>Équipements de soutien et autres</i>	7,0	6,4	8,5	3,6
TOTAL	12,9	15,4	23,2	29,1

On peut constater une augmentation importante des investissements relatifs aux logiciels.

Demande :

7.1 Veuillez indiquer si des investissements reliés aux logiciels sont prévus après 2018.

Réponse :

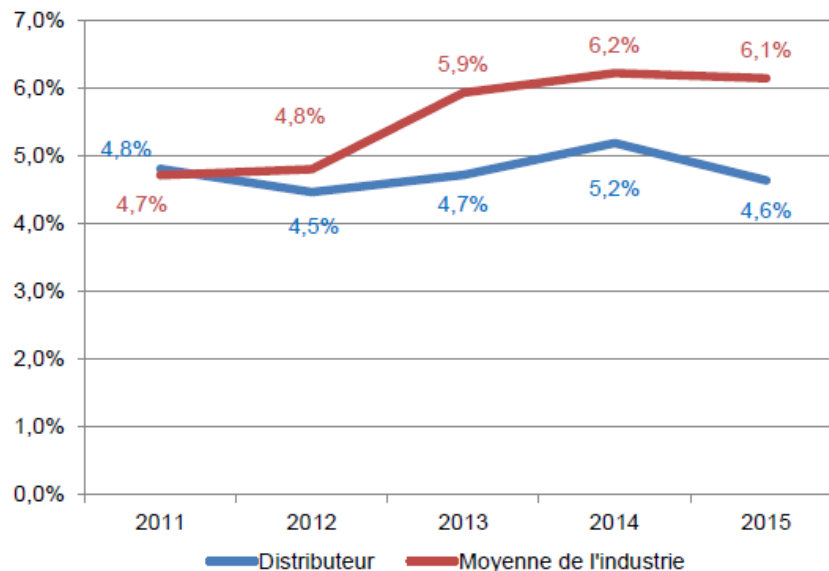
1 **Le Distributeur confirme que des investissements relatifs aux logiciels sont**
2 **prévus après 2018. Ces investissements font partie de la catégorie**
3 **Amélioration de la qualité, dont les besoins d'investissement prévus à long**
4 **terme sont présentés au tableau 16 de la pièce HQD-9, document 5 (B-0037).**

8. **Références :**
- (i) B-0037, page 23
 - (ii) Dossiers tarifaires, document présentant la base de tarification détaillée
 - (iii) Dossiers tarifaires, document présentant les investissements.

Préambule :

La référence (i) présente la figure suivante montrant les investissements annuels par rapport aux immobilisations non amorties.

FIGURE A-1 :
INVESTISSEMENTS ANNUELS PAR RAPPORT AUX IMMOBILISATIONS NON AMORTIES
COMPARAISON ENTRE LE DISTRIBUTEUR ET L'INDUSTRIE



Le Distributeur conclut :

L'indicateur de la moyenne de l'industrie affiche une stabilité depuis 2013 (année où deux compagnies en particulier expliquent la croissance de 4,8 % à 5,9 %). Pour sa part,

l'indicateur du Distributeur décroît en 2015, après deux années d'augmentation de ses investissements en raison notamment du projet LAD. De façon générale, l'exercice de balisage permet de constater que le niveau d'investissement du Distributeur est comparable à celui de la moyenne de l'industrie.

Le tableau suivant a été réalisé à partir des données des références (ii) et (iii).

Pour la référence (ii) il s'agit d'un historique de la valeur nette des immobilisations en exploitation au 1^{er} janvier de l'année concernée et, pour la référence (iii), il s'agit de l'historique des investissements totaux pour chacune des années 2011-2015.

Pourcentage des investissements totaux
par rapport aux immobilisations nettes (non amortis)

	Immobilisations nettes 01-janv M\$	Investissements totaux M\$	
2011	8 267,54	758,1	9,17%
2012	8 344,64	728,2	8,73%
2013	8 332,19	749,5	9,00%
2014	8 566,31	819,0	9,56%
2015	8 798,86	780,3	8,87%

On peut constater que le ratio des investissements totaux par rapport aux immobilisations nettes est beaucoup plus élevé que celui montré à la Figure A-1 pour le Distributeur pour chacune des années 2011-2015.

Demandes :

8.1 Veuillez fournir les valeurs qui ont permis de calculer les pourcentages montrés à la Figure A-1 pour le Distributeur.

Réponse :

- 1 **Le tableau R-8.1 présente les valeurs servant au calcul des investissements**
- 2 **annuels par rapport aux immobilisations non amorties de la figure A-1 de la**
- 3 **référence (i) pour les années 2010 à 2015.**

**TABLEAU R-8.1 :
VALEURS SERVANT AU CALCUL DE LA FIGURE A-1 (M\$ US¹)**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Investissements	520,5	590,9	584,6	624,6	663,6	531,7
Coûts des immobilisation en exploitation au 31 décembre	10 662,8	12 260,1	13 061,3	13 189,0	12 741,2	11 437,7

¹Taux de change fournis par First Quartile consulting

1 L'analyse de l'intervenant présentée en préambule n'est pas comparable à
2 celle effectuée par le Distributeur. L'analyse de l'intervenant repose en effet
3 sur les investissements totaux de chaque année et sur la valeur nette de la
4 totalité des immobilisations en exploitation inscrites à la base de tarification
5 au début de l'année.

6 L'analyse du Distributeur, comme mentionné à la pièce HQD-9, document 5
7 (B-0027), page 23, a été préparée en prenant en considération les éléments
8 suivants :

- 9 • Aucune donnée relative aux investissements en lien avec le service à
10 la clientèle n'étant recueillie dans l'exercice de balisage de First
11 Quartile Consulting (FQC), l'analyse porte uniquement sur les
12 investissements visant le réseau de distribution.
- 13 • Les investissements liés aux centrales de production, bâtiments,
14 matériel roulant et autres actifs de soutien ne sont pas considérés
15 puisqu'ils ne sont pas directement liés aux activités de réseau.
- 16 • Toutefois, les investissements liés aux logiciels, tels que SOGEM, sont
17 conservés.

18 Afin d'être comparables au groupe de référence, les données utilisées par le
19 Distributeur ne tiennent pas compte de l'ensemble des investissements et de
20 la totalité du coût des immobilisations.

21 De plus, le Distributeur souligne que le coût des immobilisations correspond
22 au coût des actifs au 31 décembre de chaque année, soit avant
23 amortissement, et non à leurs valeurs nettes. En outre, les données ont été
24 converties en dollars US selon des taux de change fournis par FQC.

8.2 Veuillez expliquer et justifier ces valeurs.

Réponse :

25 Voir la réponse à la question 8.1.

9. **Référence :** Dossiers tarifaires du Distributeur, document Répartition du coût de service, Tableau 8 ou 8A, et Tableau 11

Préambule :

Le tableau 8 ou 8A de chacun des dossiers tarifaire du Distributeur présente le coût de prestation du service de transport selon les catégories de consommateurs.

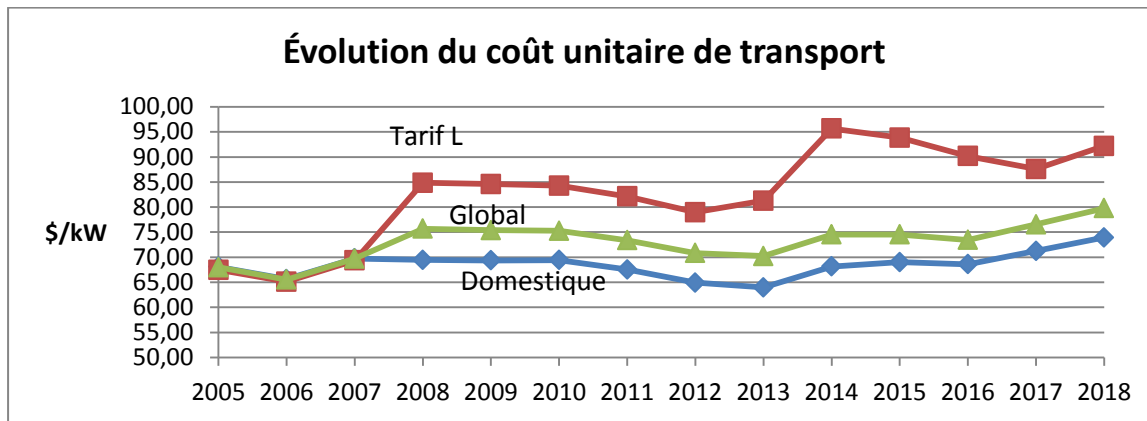
Le tableau 11 de chacun des dossiers tarifaires du Distributeur présente la pointe coïncidente annuelle selon les catégories de consommateurs.

À partir de ces données, l'AQCIE et le CIFQ ont calculé le coût unitaire de transport pour les clients de la catégorie Domestique, du tarif L et le coût unitaire global sur la période 2005-2018.

Le tableau ci-dessous présente les résultats.

	Domestique	Tarif L	Global
	\$/kW	\$/kW	\$/kW
2005	68,10	67,49	67,99
2006	65,62	65,12	65,54
2007	69,76	69,35	69,70
2008	69,45	84,84	75,69
2009	69,36	84,58	75,38
2010	69,41	84,28	75,28
2011	67,55	82,14	73,37
2012	64,92	78,97	70,81
2013	63,96	81,25	70,23
2014	68,15	95,67	74,54
2015	69,02	93,84	74,54
2016	68,60	90,17	73,45
2017	71,25	87,59	76,54
2018	73,94	92,20	79,78

La figure ci-dessous illustre les mêmes résultats.



On peut constater que le coût unitaire de transport des clients au tarif Domestique et des clients au tarif L est très semblable au coût unitaire global sur la période 2005-2007.

À l'année 2008, le coût unitaire de transport des clients au tarif L augmente de façon appréciable alors que celui des clients au tarif Domestique diminue par rapport au coût global.

On constate également une hausse appréciable du coût unitaire des clients au tarif L à l'année 2014 alors que le coût unitaire des clients au tarif Domestique suit la même évolution que le coût unitaire global.

Demandes :

9.1 Veuillez expliquer et justifier l'augmentation du coût unitaire de transport des clients au tarif L à l'année 2008.

Réponse :

1 **Dans sa décision D-2008-024 (page 75), la Régie a approuvé la méthode de**
 2 **répartition des coûts de transport du Distributeur selon la méthode par**
 3 **fonction du Transporteur.**

4 **Contrairement à la méthode de répartition selon la pointe coïncidente (1-PC),**
 5 **la méthode de répartition par fonction tient compte de certaines rubriques de**
 6 **coûts réparties en fonction de l'énergie. Cette méthode de répartition impute**
 7 **plus de coûts à la clientèle de grande puissance compte tenu de son**
 8 **utilisation de l'énergie comparativement aux autres catégories de**
 9 **consommateurs. Cette hausse de coûts explique celle du coût unitaire de**
 10 **transport de cette catégorie de consommateurs à partir de 2008.**

9.2 Veuillez expliquer et justifier l'augmentation du coût unitaire de transport des clients au tarif L à l'année 2014.

Réponse :

1 L'augmentation du coût unitaire de transport des clients au tarif L à
2 l'année 2014 découle du transfert de la clientèle grande puissance à vocation
3 autre qu'industrielle au tarif LG.

4 En effet, ce transfert a entraîné une hausse du coût de transport attribué au
5 tarif L. Comme le facteur d'utilisation du tarif L est supérieur à celui du
6 tarif LG, cela implique que plus de coûts d'énergie sont attribués à la clientèle
7 du tarif L, en lien avec la méthode de répartition par fonction du Transporteur.

10. Référence : Dossiers tarifaires du Distributeur, document Répartition du coût de service Tableau 11

Préambule :

Le tableau 11 de chacun des dossiers tarifaires du Distributeur présente la pointe coïncidente annuelle selon les catégories de consommateurs.

Le tableau ci-dessous présente un historique de la **prévision** de la pointe coïncidente annuelle selon les catégories de consommateurs sur la période 2012-2016.

	Pointes coïncidentes annuelles					
	Domestique	Grande puissance	Contrats spéciaux	Généraux	LG ¹	Total
	MW	MW	MW	MW	MW	MW
2012	20382	5083	3367	7876		36710
2013	21167	4750	3395	7821		37134
2014	21032	3024	3173	8147	1667	37043
2015	21160	3137	3234	8598	1688	37818
2016	21260	3097	3327	8453	1837	37974

1: Les clients au tarif LG ont été inclus à la catégorie Généraux en 2014

Demande :

10.1 Fournir la pointe coïncidente annuelle **réelle** ainsi que la pointe coïncidente réelle normalisée selon les catégories de consommateurs sur la période 2012-2016.

Réponse :

8 Le Distributeur ne dispose pas de ces informations. À cet égard, voir la
9 méthode d'établissement des pointes coïncidentes à la réponse à la
10 question 48.1 de la demande de renseignements n° 3 de la Régie à la pièce
11 HQD-15, document 1.3.

11. Référence : B-0045, page 77, Tableau 50

Préambule :

Le tableau de la référence présente les puissances coïncidentes haute tension par catégorie de consommateurs pour chacun des mois de l'année 2018.

On peut remarquer que la pointe mensuelle des clients au tarif L la plus élevée est au mois d'avril.

Demande :

11.1 Veuillez indiquer comment le Distributeur évalue la pointe coïncidente mensuelle des clients au tarif L.

Réponse :

1 **Voir la réponse à la question 48.1 de la demande de renseignements n° 3 de la**
2 **Régie à la pièce HQD-15, document 1.3.**